

Agence canadienne d'inspection des aliments

Budget des dépenses 2011-2012

Partie III — Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé par :

L'Honorable Gerry Ritz
Ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire
et Ministre de la commission canadienne du blé



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Budget des dépenses 2011-2012

Rapport sur les plans et les priorités

Agence canadienne
d'inspection des aliments



Table des matières

Message du ministre	1
Section I : Survol de l'Agence	2
1.1 Raison d'être	2
1.2 Responsabilités	3
1.3 Information organisationnelle	4
1.4 Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme	4
1.5 Tableau de concordance de l'Architecture des activités de programme	6
1.6 Sommaire de la planification	7
1.6.1 Ressources financières et humaines	7
1.6.2 Tableaux sommaires de la planification	8
1.7 Contribution des priorités à l'atteinte des résultats stratégiques	12
1.8 Analyse des risques	14
1.9 Profil des dépenses	18
1.9.1 Tendances au chapitre des dépenses	18
1.9.2 Postes votés et législatifs	19
Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique	20
2.1 Résultat stratégique 1 : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles	20
2.1.1 Sommaire des activités de programme	21
2.1.1.1 Programme de salubrité des aliments	21
2.1.1.2 Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	25
2.1.1.3 Programme de protection des végétaux	30
2.1.1.4 Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	33
2.1.1.5 Services internes	35
Section III : Renseignements supplémentaires	38
3.1 Faits saillants financiers	38
3.2 Liste des tableaux supplémentaires	38

Message du ministre



Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement s'applique à améliorer le système canadien de salubrité des aliments, de façon à maintenir la confiance des familles canadiennes à l'égard des aliments qu'elles consomment.

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) décrit la façon dont l'Agence entend continuer à traiter les questions de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux, ces facteurs contribuant directement à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire.

L'ACIA continuera de travailler assidûment à assurer l'inspection, l'analyse et la surveillance des aliments, des cultures et des animaux d'élevage, de même qu'à veiller au respect absolu des règles et des exigences relatives à la santé et à la salubrité.

En 2011-2012, l'ACIA continuera d'adopter les recommandations formulées dans le *Rapport de l'enquêteuse indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008* et le rapport d'octobre 2010 sur les progrès accomplis en matière de salubrité des aliments.

L'ACIA poursuivra sa collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et Santé Canada afin de moderniser les lois et les règlements sur la salubrité des aliments. Elle cherchera à déterminer les possibilités d'harmoniser le cadre de réglementation de façon à améliorer la conception et l'exécution des programmes. Ces mesures profiteront aux agriculteurs comme aux producteurs, qui pourront offrir aux consommateurs canadiens et étrangers des aliments sains et de grande qualité.

L'ACIA continuera de travailler avec les consommateurs, l'industrie ainsi que les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux à améliorer la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

L'ACIA rendra compte des progrès réalisés dans son *Rapport sur le rendement* de 2011-2012.

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et
ministre responsable de la Commission canadienne du blé

Section I : Survol de l'Agence

1.1 Raison d'être

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est le plus grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique.

Avec 7 300¹ employés dévoués travaillant partout au Canada, dans la région de capitale nationale et dans quatre secteurs opérationnels (Atlantique, Québec, Ontario et Ouest), l'ACIA s'est engagée à protéger les aliments, les animaux et les végétaux, de même qu'à contribuer à un approvisionnement alimentaire et à des ressources animales et végétales sûrs et accessibles, ce qui permet d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens, l'environnement et l'économie.

Les activités de l'ACIA visent à protéger les consommateurs d'aliments canadiens et importés, la production agricole canadienne (y compris la foresterie) et l'environnement. Ceux qui profitent de ces activités sont les agriculteurs, les pêcheurs, les experts-forestiers, les transformateurs, les distributeurs (importateurs et exportateurs) et les consommateurs.

La clé du succès de l'ACIA réside dans plusieurs facteurs intégrés et liés entre eux : des principes scientifiques éprouvés, une assise réglementaire efficace, des programmes d'inspection pertinents, la gestion efficace des risques et des partenariats solides. À l'échelle mondiale, l'ACIA s'efforce de garantir que le cadre réglementaire international lié à son mandat est solide et cohérent et qu'il repose sur des bases scientifiques.

CADRE LÉGISLATIF DE L'ACIA

- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*
- *Loi sur les produits agricoles au Canada*
- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*
- *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (en ce qui concerne les aliments)*
- *Loi relative aux aliments du bétail*
- *Loi sur les engrais*
- *Loi sur l'inspection du poisson*
- *Loi sur les aliments et drogues (en ce qui concerne les aliments)*
- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi sur l'inspection des viandes*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur les semences*

¹ Ce nombre tient compte des employés en service, en congé non payé, en congé payé et suspendus.

1.2 Responsabilités

L'ACIA, dont les obligations découlent de 13 lois fédérales et de 38 règlements, est chargée de réglementer la salubrité et la qualité nutritionnelle des aliments vendus au Canada, en plus de contribuer au maintien des ressources végétales et animales. L'ACIA partage de nombreux domaines de responsabilité avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les autorités provinciales, territoriales et municipales, de même que d'autres intervenants.

Dans un contexte opérationnel complexe, l'ACIA travaille avec ses partenaires à appliquer des mesures de contrôle pour la salubrité des aliments, à gérer les risques et les urgences liés à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux, ainsi qu'à promouvoir l'élaboration de systèmes de salubrité des aliments et de lutte contre les maladies pour assurer la salubrité et la qualité supérieure des produits canadiens issus de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aquaculture et de la pêche. Parmi les activités de l'Agence, citons la vérification de la conformité des produits importés, l'agrément et l'inspection des établissements, l'analyse des aliments, des animaux, des végétaux et des produits connexes, ainsi que l'approbation de l'exploitation de nombreux produits agricoles. De plus, l'Agence compte 14 laboratoires qui offrent des avis scientifiques, élaborent de nouvelles technologies, offrent des services d'analyse et effectuent des recherches.

À l'ACIA, la prise de décisions éclairées se fonde sur des connaissances scientifiques opportunes, pertinentes et d'une grande qualité. L'élaboration des politiques ainsi que la conception et l'exécution des programmes reposent sur des prévisions scientifiques, des avis scientifiques, l'évaluation des risques, des normes internationales déterminantes, la recherche et le développement, et les services d'analyse.

PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA

- Santé Canada
- Agence de la santé publique du Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Commission canadienne des grains
- Sécurité publique Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada, y compris le Service canadien des forêts
- Affaires étrangères et Commerce international Canada
- Environnement Canada, y compris le Service canadien de la faune

1.3 Information organisationnelle

L'ACIA est dirigée par un président qui relève du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. L'ACIA dispose d'une structure de gouvernance intégrée où tous les chefs de direction générale assument des responsabilités particulières qui contribuent à l'atteinte de chacun des objectifs stratégiques de l'ACIA. La figure 1 illustre les rapports hiérarchiques au sein de l'ACIA.

L'ACIA, dont l'administration centrale se trouve dans la région de la capitale nationale, est organisée en quatre secteurs opérationnels (Atlantique, Québec, Ontario et Ouest) qui sont subdivisés en 18 bureaux régionaux, 185 bureaux locaux (incluant les postes frontaliers) et 408 bureaux dans des établissements non gouvernementaux (comme des établissements de transformation) et 14 laboratoires.

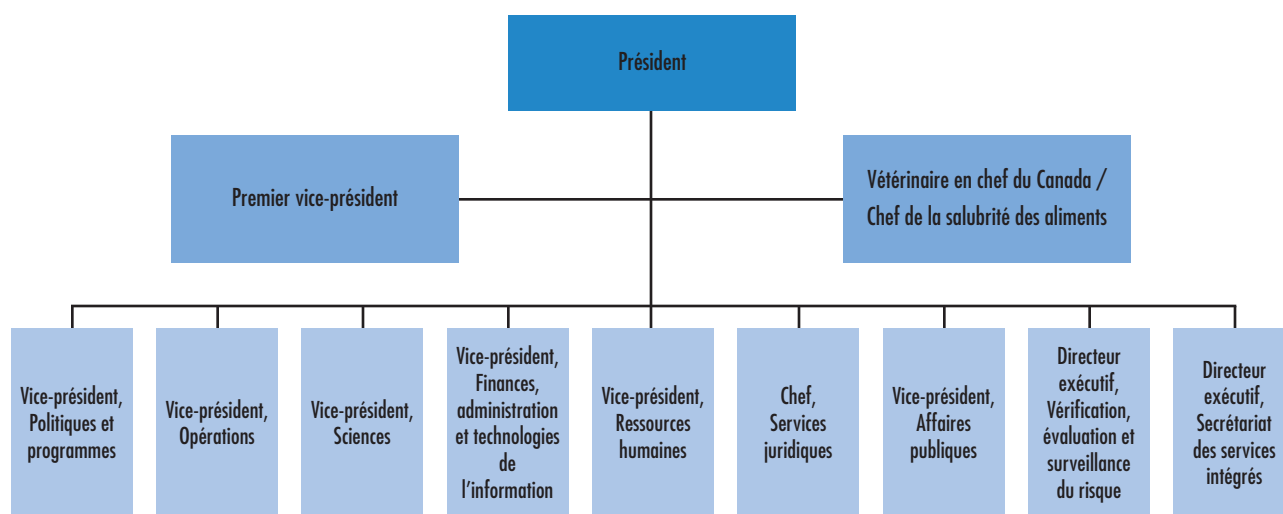
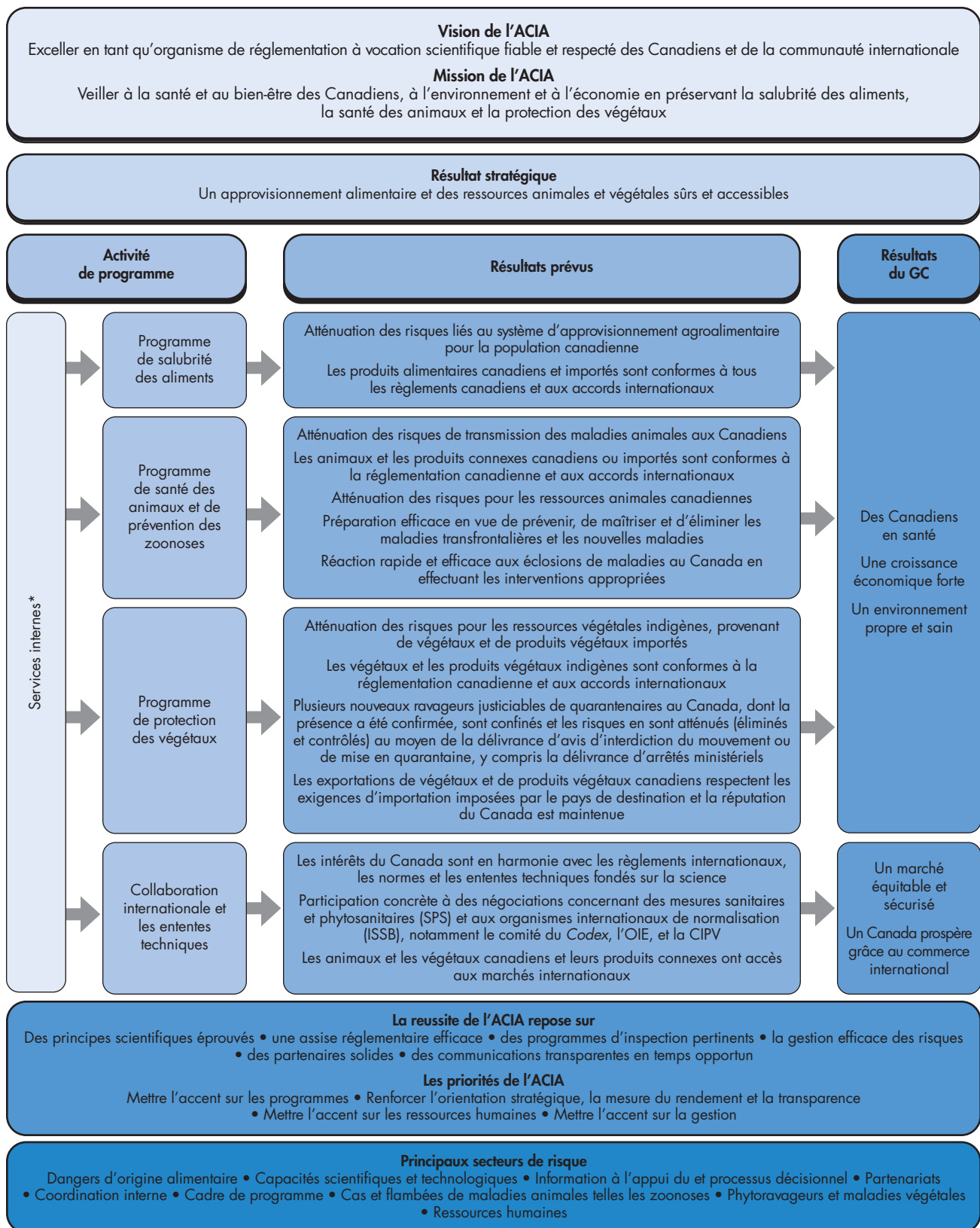


Figure 1 : Organigramme de l'ACIA

1.4 Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme

Pour réussir à préserver la salubrité des aliments et à assurer la durabilité des ressources végétales et animales, l'ACIA doit atteindre un résultat stratégique : un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles². L'Architecture des activités de programme (AAP) de l'ACIA, à la figure 2, montre l'adéquation entre le résultat stratégique de l'Agence et ceux du gouvernement du Canada. Elle permet de comprendre comment l'Agence prévoit affecter et gérer ses ressources pour atteindre les résultats prévus. La nouvelle AAP établie pour 2011-2012 comprend un résultat stratégique et cinq activités de programme. Ces changements visent à mieux rendre compte du mode de fonctionnement de l'Agence. Les priorités de l'Agence sont revues annuellement pour favoriser la gestion efficace des ressources dans le cadre de l'AAP. Les quatre priorités établies pour 2011-2012 sont décrites plus en détail aux sections 1.7 et II.

² Résultat stratégique : avantage à long terme et durable pour les Canadiens qui découle de la mission et de la vision de l'Agence. Il s'agit de l'apport que l'Agence veut fournir à la population canadienne.



* L'activité de programme services internes contribue au résultat stratégique et à toutes les activités de programme de l'ACIA

Figure 2 : Architecture des activités de programme de l'ACIA

1.5 Tableau de concordance de l'Architecture des activités de programme

Tableau de concordance de l'Architecture des activités de programme de 2011-2012 (en millions de dollars)						
Structure de l'AAP 2011-2012	Programme de salubrité des aliments	Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	Programme de protection des végétaux	Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	Services internes	Total
Structure de l'AAP 2010-2011						
Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition	340,9	–	–	–	–	340,9
Risques liés aux zoonoses	–	57,9	–	–	–	57,9
Risques liés à la santé des animaux et systèmes de production	–	65,3	–	4,6	–	69,9
Risques liés à la protection des végétaux et systèmes de production	–	–	71,1	–	–	71,1
Protection de la biodiversité	1,2	2,8	4,6	0,3	–	8,9
Cadre de réglementation intégré	1,0	0,7	0,3	4,6	–	6,6
Accès aux marchés nationaux et internationaux	8,4	4,6	8,6	34,8	–	56,4
Services internes	–	–	–	–	132,3	132,3
Total	351,5	131,3	84,6	44,3	132,3	744,0

1.6 Sommaire de la planification

En adoptant une approche exhaustive et proactive envers ses exercices annuels de planification et d'établissement des priorités et en les mettant en adéquation avec les résultats du gouvernement du Canada, l'Agence tient compte des conséquences de plusieurs facteurs, y compris l'environnement mondial, national et économique, les priorités du gouvernement, ses propres risques stratégiques, sa capacité en ressources humaines et financières, son rendement antérieur et les leçons apprises. Les plans et les priorités décrits dans ce rapport découlent d'une évaluation complète des risques stratégiques de l'Agence (voir la section 1.8 : Analyse des risques). La planification et l'évaluation du rendement se font à tous les niveaux de l'Agence et, en tant que tels, ces exercices constituent une partie de ses activités courantes.

1.6.1 Ressources financières et humaines

Le budget de l'ACIA augmente de façon constante depuis sa création en 1997. Au cours des dernières années, l'Agence disposait d'un budget record pour des initiatives telles que la Stratégie de préparation à une pandémie d'influenza aviaire, le Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation, la Stratégie de redressement d'expansion de l'industrie porcine, la réponse à l'éclosion du virus de la grippe H1N1 et à l'éclosion de listériose, et le Plan d'action économique du Canada. Les tableaux qui suivent présentent les dépenses et les ressources de l'Agence prévues pour les trois prochains exercices, soit de 2011-2012 à 2013-2014. Ces chiffres ne tiennent pas compte des fonds supplémentaires demandés. Durant cette période, les ressources consacrées à la listériose et à l'augmentation de la fréquence des inspections dans les établissements de transformation des viandes diminueront (fonds reçus en 2010-2011 et en 2011-2012 seulement). En outre, le financement des projets menés dans le cadre du Plan d'action économique du Canada prendra fin.

Tableau 1-1 : Ressources financières

Ressources financières (en millions de dollars)		
2011-2012	2012-2013	2013-2014
744,0	724,0	722,5

Tableau 1-2 : Ressources humaines

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)		
2011-2012	2012-2013	2013-2014
6 914	6 680	6 680

1.6.2 Tableaux sommaires de la planification

Les tableaux 1-3 à 1-7 présentent les résultats stratégiques de l'Agence et résument ses indicateurs de rendement et ses objectifs. Le tableau 1-8 résume les prévisions de dépenses de l'Agence pour 2010-2011 et ses dépenses prévues pour les trois prochains exercices, pour chaque activité de programme.

Tableau 1-3 : Tableau sommaire de la planification – Résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles	
Indicateurs de rendement	Objectifs
Nombre de pays qui adoptent des normes restrictives justifiables appliquées à l'exportation de produits canadiens (aliments, animaux, végétaux, ainsi que leurs produits)	0
Le Canada est sur la liste des pays exempts des maladies animales à déclaration obligatoire de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)	Que le Canada fasse partie de la liste tous les ans
Pourcentage de la population qui accorde sa confiance au système d'approvisionnement agroalimentaire canadien	Tendance historique (à la hausse)

Tableau 1-4 : Tableau sommaire de la planification – Programme de salubrité des aliments

Activité de programme : Programme de salubrité des aliments	
Indicateurs de rendement	Objectifs
Pourcentage d'établissements agréés et inspectés par le gouvernement fédéral et jugés conformes à la réglementation fédérale	98 %
Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments de catégorie 1 qui sont émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel	100 %
Pourcentage de tous les rappels d'aliments diffusés sur le site Web de l'ACIA, dans un délai de deux jours ouvrables, sans qu'une mise en garde publique soit émise	95 %
Pourcentage de produits alimentaires importés jugés conformes à la réglementation fédérale	95 %
Pourcentage de produits alimentaires importés conformes à la réglementation fédérale	95 %

Tableau 1-5 : Tableau sommaire de la planification – Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Activité de programme : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	
Indicateurs de rendement	Objectifs
Pourcentage de maladies animales à déclaration obligatoire introduites au Canada par des voies particulières visées par le règlement	Tendance historique
Pourcentage d'interventions liées aux maladies d'origine zoonotique et d'enquêtes épidémiologiques menées à terme en respectant les normes de service	100 %
Pourcentage d'expéditions d'animaux et de produits connexes agréés respectant les exigences d'importation imposées par le pays de destination	99 %
Le Canada est sur la liste des pays exempts de maladies animales à déclaration obligatoire de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)	Que le Canada fasse partie de la liste tous les ans
Pourcentage d'interventions liées aux maladies et aux enquêtes épidémiologiques menées à terme en respectant les normes de service	100 %
Examen systématique régulier et, le cas échéant, mise à jour des manuels destinés aux cadres de l'ACIA responsables de la santé animale et des documents d'orientation à l'intention de l'industrie	Une fois tous les deux ans
Nombre d'exercices de simulation en vue de la préparation aux urgences effectués par rapport au nombre d'exercices prévus	Un tous les deux ans
Pourcentage de cas soupçonnés de maladies transfrontalières et de nouvelles maladies préoccupantes pour lesquels une enquête a débuté dans les 24 heures qui ont suivi la déclaration	100 %
Pourcentage de cas pour lesquels l'ACIA a communiqué avec les principaux intervenants dans les 24 heures qui ont suivi la déclaration de cas confirmés de maladies transfrontalières ou de nouvelles maladies préoccupantes	100 %

Tableau 1-6 : Tableau sommaire de la planification – Programme de protection des végétaux

Activité de programme : Programme de protection des végétaux	
Indicateurs de rendement	Objectifs
Nombre de nouvelles maladies exotiques et de ravageurs à déclaration obligatoire qui ont été introduits au Canada par des voies particulières visées par le règlement et qui se sont établis	Tendance historique
Pourcentage de plantes et de produits végétaux indigènes conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	99 %
Pourcentage de cas confirmés de la présence de ravageurs justiciables de quarantaine pour lesquels un avis a été émis	100 %
Pourcentage d'avis émis en temps opportun	90 %
Pourcentage d'envois de végétaux et de produits végétaux certifiés (lots) respectant les exigences d'importation imposées par le pays de destination	99 %

Tableau 1.7 : Tableau sommaire de la planification – Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Activité de programme : Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	
Indicateurs de rendement	Objectifs
Nombre de positions adoptées par le Canada relativement aux règles et aux normes clés régissant le commerce des aliments, des animaux, des végétaux et de leurs produits qui sont efficacement encouragées	10 chaque année
Nombre d'initiatives prises par l'ACIA afin de promouvoir les intérêts du Canada dans le cadre des réunions d'organismes internationaux de normalisation	10 chaque année
Nombre de mesures prises en vue de résoudre les problèmes signalés par le Secrétariat à l'accès au marché	5 chaque année
Nombre d'ententes techniques négociées	10 chaque année
Nombre de plans d'action auxquels l'ACIA a contribué	10 tous les 3 ans
Nombre d'enjeux à propos desquels l'ACIA a formulé un avis	10 chaque année
Nombre d'initiatives de coopération qui ont été menées à bien	3 chaque année
Nombre de comités et de groupes de travail auxquels a participé l'ACIA	5 chaque année

Tableau 1-8 : Dépenses prévues par activité de programme

Activité de programme	Prévision des dépenses 2010-2011 (en millions de dollars)	Dépenses prévues (en millions de dollars)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2011-2012	2012-2013	2013-2014	
Programme de salubrité des aliments ³	323,7	351,5	331,9	330,4	Des Canadiens en santé
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	134,8	131,3	132,5	132,5	Des Canadiens en santé
Programme de protection des végétaux	82,2	84,6	85,4	85,4	Un environnement propre et sain
Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	34,8	44,3	45,3	45,3	Un Canada prospère grâce au commerce international
Total des dépenses prévues		611,7	595,1	593,6	

Activité de programme	Prévision des dépenses 2010-2011 (en millions de dollars)	Dépenses prévues (en millions de dollars)		
		2011-2012	2012-2013	2013-2014
Services internes	142,2	132,3	128,9	128,9

³ La diminution des dépenses liées au Programme de salubrité des aliments s'explique par la diminution des fonds consacrés à la listériose et par l'augmentation de la fréquence des inspections dans les établissements de transformation des viandes. Ces initiatives à court terme ont été financées pendant deux ans et trois ans, respectivement; les options à long terme seront étudiées.

1.7 Contribution des priorités à l'atteinte des résultats stratégiques

L'ACIA s'est fixé quatre priorités pour 2011-2012 en vue de continuer à renforcer ses fondements, à atténuer ses risques stratégiques et à exécuter efficacement ses principales activités de programme. Le tableau qui suit résume la façon dont les priorités devraient contribuer au résultat stratégique de l'Agence. De plus amples renseignements sont fournis à la section II.

Tableau 1-9 : Résumé des priorités

Priorités opérationnelles	Type	Description
Mettre l'accent sur les programmes	Permanente	<p>Exécution des mandats législatif et réglementaire de base pour réduire au minimum les risques liés à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux; respect des priorités du gouvernement.</p> <p>Voici les mesures prévues pour respecter cette priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la Politique sur la présence de <i>Listeria monocytogenes</i> dans les aliments prêts à manger de Santé Canada • Promotion d'une réforme législative et élaboration d'un plan de réglementation pluriannuel • Promotion d'une initiative de traçabilité • Adoption du reste des recommandations formulées à la suite de l'éclosion de listériose de 2008 • Élaboration d'une stratégie sur la biosécurité

Priorités en matière de gestion	Type	Description
Renforcer l'orientation stratégique, la mesure du rendement et la transparence	Nouvelle	<p>Élaboration d'un plan stratégique qui expose la vision à long terme de l'Agence.</p> <p>Utilisation continue des mécanismes de consultation et de dialogue établis en vertu du cadre de consultation de l'ACIA.</p> <p>Modernisation du site Web de l'ACIA à l'aide d'un système de gestion du contenu Web et d'une stratégie Web visant à améliorer l'accessibilité, les communications électroniques et l'accès du public à l'information.</p> <p>Mise en œuvre de la gestion horizontale des programmes, notamment en soutenant la structure de gouvernance, l'architecture et la structure organisationnelles, les politiques et les processus de planification.</p>
Mettre l'accent sur les ressources humaines	Nouvelle	<p>Dans le cadre de son plan de renouvellement de l'effectif pour 2008-2013, l'ACIA continuera de respecter ses priorités au chapitre des ressources humaines en vue d'accroître la contribution, la productivité et la satisfaction de ses employés.</p> <p>Concentration des efforts sur l'engagement, la formation et le perfectionnement professionnel pour améliorer le rendement organisationnel et conserver un effectif dynamique.</p>
Mettre l'accent sur la gestion	Nouvelle	<p>Révision et renforcement du cadre et de la capacité de gestion de projets pour mener à bien des projets de grande envergure au sein de l'Agence.</p> <p>Établissement d'une stratégie de renforcement de la gestion de l'information et des capacités technologiques pour réaliser des économies et mieux étayer le processus décisionnel.</p>

1.8 Analyse des risques

La gestion efficace des risques liés aux aliments, aux animaux et aux végétaux est essentielle à l'exécution du mandat de l'ACIA. C'est pourquoi les pratiques de l'ACIA reposent sur les concepts et principes de gestion des risques. Puisqu'elle est chargée de déterminer et de gérer les risques pour l'approvisionnement alimentaire et pour les ressources animales et végétales essentielles à un approvisionnement sûr et à une économie prospère, l'Agence a établi un système de gestion des risques efficace. La gestion des risques est assurée par toutes les sections de l'ACIA en tant que partie intégrante des activités d'élaboration de politiques et de priorités, de planification, de ressourcement, d'exécution, d'examen et de production de rapports.

Le contexte opérationnel de l'ACIA a une incidence sur les risques qu'elle court et fournit un cadre dans lequel elle doit gérer ces risques. L'Agence compte également sur ses partenaires pour atteindre ses objectifs et gérer les risques. L'ACIA mène ses activités dans un marché équilibré et efficace où l'industrie est censée bien gérer

les risques pour la salubrité des aliments associés à ses produits, à ses procédés et à ses installations. En outre, les droits et les obligations du Canada sont définis dans un système complémentaire de règles et de normes fixées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Le profil de risque de l'Agence est l'une des pierres angulaires de son processus de gestion des risques. Il relève neuf principaux risques stratégiques. Outre la prestation de ses programmes en cours, l'ACIA a pour principal objectif d'atténuer ces risques et de se tenir informée des facteurs de risque. En cernant et en évaluant les risques qui peuvent compromettre son succès, l'ACIA est en mesure d'élaborer des stratégies et de mobiliser ses ressources en vue d'atténuer les risques à un niveau qu'elle juge acceptable.

Voici les risques stratégiques auxquels font face l'ACIA et ses partenaires, de même que les stratégies d'atténuation adoptées :

Secteur de risque	Stratégies d'atténuation et activités connexes	Activités de programme concernées
<p>Dangers d'origine alimentaire : <i>L'ACIA et les administrations qui collaborent avec elle ne réussissent pas à percevoir, à évaluer et à atténuer les risques pour la santé, notamment les dangers d'origine alimentaire (comme les agents pathogènes), les toxines et les contaminants chimiques et autres risques d'origine alimentaire qui constituent une menace pour la santé humaine. Ce risque est accru non seulement par les conditions changeantes des dangers d'origine alimentaire, mais aussi par l'émergence de nouvelles menaces à la salubrité des aliments, attribuable à l'évolution des facteurs économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle planétaire.</i></p>	<p>Améliorer et moderniser les méthodes d'inspection</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation Système de vérification de la conformité Adoption des principales recommandations formulées dans le <i>Rapport de l'Enquêteuse indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008</i> <p>Maintenir la capacité de prévoir les urgences et d'y faire face</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en garde concernant un rappel de catégorie I <p>Mener des activités d'information et de sensibilisation</p> <p>Collaborer avec les partenaires et les intervenants à l'amélioration des cadres de programme et de réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme d'importation des aliments 	<p>Programme de salubrité des aliments (2.1.1.1)</p>

Secteur de risque	Stratégies d'atténuation et activités connexes	Activités de programme concernées
<p>Cas et flambées de maladies animales telles les zoonoses : L'ACIA ne réussit pas à prévenir l'apparition ou la propagation de maladies animales qui menacent les ressources animales ou qui peuvent se transmettre aux humains (zoonoses). L'Agence collabore avec ses partenaires au Canada et à l'étranger en vue de lutter efficacement contre ces maladies. Cependant, les agents zoonotiques sont difficiles à prévoir et ont une grande capacité d'adaptation.</p>	<p>Mener des activités de surveillance, de détection et de contrôle des maladies animales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale sur la biosécurité (dans le cadre de <i>Cultivons l'avenir</i>) • Programme national sur la santé des animaux aquatiques (PNSAA) • Programme national de surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) <p>Collaborer avec les partenaires à l'amélioration des cadres de programme et de réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage • Adoption des recommandations formulées dans le rapport du Bureau du vérificateur général (BVG) sur l'état de préparation de l'ACIA en cas d'urgence liée à une maladie animale • Cadre de traçabilité <p>Collaborer avec les partenaires et les intervenants à l'amélioration des cadres de programme et de réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'importation des animaux 	<p>Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses (2.1.1.2)</p>
<p>Phytoravageurs et maladies végétales : L'ACIA ne réussit pas à prévenir, à détecter, à contrôler et à combattre un parasite ou une maladie qui menace les ressources végétales. L'importation d'une grande variété de produits végétaux au Canada et l'apparition de nouveaux agents pathogènes menacent les ressources végétales.</p>	<p>Mener des activités de surveillance, de détection et de contrôle des maladies végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des recommandations formulées dans le rapport du BVG sur la gestion des risques pour les ressources végétales du Canada <p>Prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes et évaluer l'innocuité et l'efficacité des produits agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes <p>Collaborer avec les partenaires et les intervenants à l'amélioration des cadres de programme et de réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Normes nationales de biosécurité à la ferme (dans le cadre de <i>Cultivons l'avenir</i>) • Modernisation du programme d'importation des végétaux 	<p>Programme de protection des végétaux (2.1.1.3)</p>

Secteur de risque	Stratégies d'atténuation et activités connexes	Activités de programme concernées
<p>Ressources humaines : <i>L'ACIA est incapable de trouver, de développer et de fidéliser des ressources humaines compétentes pour mener à bien son mandat.</i> Pour exécuter ses programmes le plus efficacement possible, l'ACIA a besoin d'un effectif hautement qualifié et polyvalent réparti dans l'ensemble du pays. Les départs imminents à la retraite, les changements démographiques et la concurrence sur le marché du travail forcent l'Agence à planifier à long terme l'embauche, le maintien en poste et le développement de ses ressources humaines.</p>	<p>Mettre en œuvre le Plan de renouvellement de l'ACIA pour 2008-2013</p> <p>Mener des activités liées à l'engagement, à la formation et au perfectionnement professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation scientifique et technique et développement du leadership, et établissement des priorités pour ces activités • Soutien continu à la formation obligatoire et au perfectionnement en langues officielles • Élaboration d'une stratégie interne de communication et d'engagement des employés qui favorisera les communications bidirectionnelles ainsi que la collaboration fructueuse au sein des différents services de l'organisme et entre les services 	<p>Services internes (2.1.1.5)</p>
<p>Capacités scientifiques et technologiques : <i>Les capacités scientifiques et technologiques de l'ACIA, notamment ses méthodes, ses analyses et ses pratiques, ne suivent pas l'évolution de la science ni les nouveaux règlements.</i> Ce risque découle de l'accélération du changement des technologies et des méthodes appliquées aux produits alimentaires, animaux et végétaux.</p>	<p>Veiller à ce que les activités de recherche tiennent compte des risques, renforcer les capacités scientifiques et technologiques, encourager la recherche concertée, et suivre l'évolution de la science et les nouveaux règlements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initiative de recherche et développement en génomique • Élaboration de nouvelles méthodes de détection et d'identification, comme les méthodes moléculaires, pour identifier et différencier les variétés de certains types de cultures, et amélioration des tests diagnostiques des henipavirus • Élaboration, modification, validation et mise en œuvre de méthodes et de tests rapides permettant de détecter et de caractériser les virus et les parasites dans les aliments 	<p>Programme de salubrité des aliments (2.1.1.1), Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses (2.1.1.2), Programme de protection des végétaux (2.1.1.3)</p>

Secteur de risque	Stratégies d'atténuation et activités connexes	Activités de programme concernées
<p>Information et processus décisionnel : L'information sur le rendement, les analyses et la science n'a pas été suffisamment compilée, précisée et définie de façon à appuyer la prise de décisions et la présentation de rapports au sein de l'ACIA. La gestion efficace d'un organisme de taille et de structure semblables à celles de l'Agence repose sur un cadre analytique solide qui lui permet de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles, en plus de démontrer sa valeur et son rendement.</p>	<p>Définir les principes de la compilation, de l'interprétation et de l'analyse de l'information organisationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un plan stratégique de GI-TI • Analyse des systèmes et de l'infrastructure de GI-TI vieillissants et évaluation détaillée des capacités • Élaboration d'une solution de production de rapports sur la gestion du rendement (SPRGR) pour améliorer le suivi du rendement et l'établissement de rapports à l'Agence 	<p>Services internes (2.1.1.5)</p>
<p>Partenariats : La coordination des responsabilités des principaux partenaires n'est pas suffisante pour assurer l'exécution des programmes. Pour atteindre ses résultats stratégiques et atténuer les autres risques, l'Agence doit absolument s'aligner sur les responsabilités de ses partenaires nationaux et internationaux en ce qui concerne la salubrité des aliments et la santé végétale et animale.</p>	<p>Améliorer les relations avec les partenaires et les intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement de partenariats avec d'autres ministères, les provinces et les universités pour renforcer les réseaux de laboratoires et les réseaux scientifiques • Mise en œuvre du Cadre de consultation modernisé 	<p>Programme de salubrité des aliments (2.1.1.1), Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses (2.1.1.2), Programme de protection des végétaux (2.1.1.3), Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques (2.1.1.4)</p>
<p>Coordination interne : La coordination au sein de l'ACIA n'est pas suffisante pour assurer la conception et l'exécution des programmes. De par sa taille et sa structure, l'ACIA doit veiller à ce que tous ses services travaillent de pair pour exécuter efficacement ses programmes.</p>	<p>Améliorer la coordination interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initiative de gestion horizontale 	<p>Services internes (2.1.1.5)</p>
<p>Cadre de programme : Les cadres législatifs, de réglementation et de programme de l'ACIA ne suffisent pas pour protéger le consommateur canadien et favoriser le commerce. L'atteinte des résultats stratégiques de l'ACIA, en tant qu'organisme de réglementation, repose sur une assise législative et un cadre de réglementation permettant à l'Agence d'élaborer des programmes efficaces et équitables.</p>	<p>Améliorer le cadre de réglementation en ce qui concerne la protection du consommateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détermination et promotion des options en matière de législation et élaboration d'un plan de réglementation pluriannuel 	<p>Programme de salubrité des aliments (2.1.1.1), Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses (2.1.1.2), Programme de protection des végétaux (2.1.1.3), Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques (2.1.1.4)</p>

1.9 Profil des dépenses

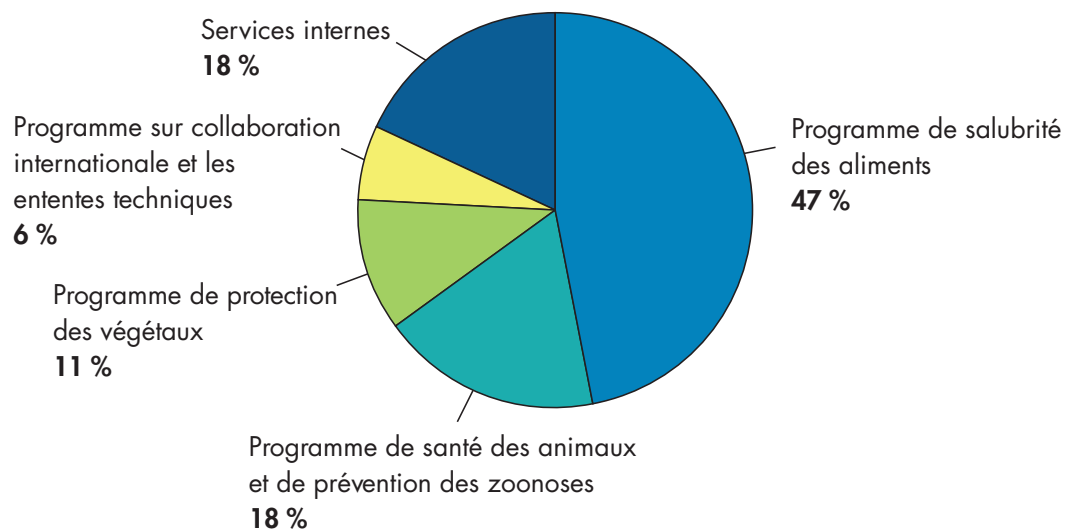


Figure 3 : Répartition des dépenses prévues pour 2011-2012 par activité de programme (en pourcentage)

1.9.1 Tendances au chapitre des dépenses

De façon générale, l'augmentation des dépenses de l'ACIA de 2007-2008 à 2009-2010 s'explique principalement par l'affectation de ressources supplémentaires au Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation, à la Stratégie de redressement d'expansion de l'industrie porcine, au virus de la grippe H1N1, à la listériose et au Plan d'action économique du Canada. La

légère diminution des dépenses de 2007-2008 à 2008-2009 est attribuable au paiement rétroactif unique versé à la suite de la reclassification des postes d'inspecteur des viandes. La prévision des dépenses pour 2010-2011 tient compte des autorisations actuelles accordées à l'Agence. Ce montant augmentera avant la fin de l'exercice une fois le dernier budget supplémentaire des dépenses déposé et d'autres ajustements effectués. Pour en savoir plus sur les tendances de l'ACIA au chapitre des dépenses, consultez la section 1.6.1.

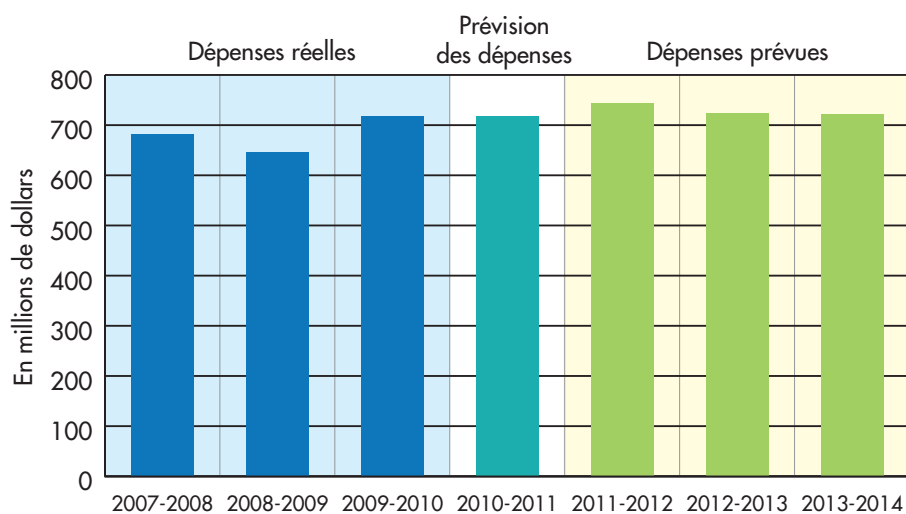


Figure 4 : Tendances au chapitre des dépenses antérieures et prévues de l'Agence sur une période de sept ans

1.9.2 Postes votés et législatifs

Par suite des modifications apportées à la présentation du budget principal des dépenses, le tableau Postes votés et législatifs a été remplacé par une note explicative qui fournit un hyperlien vers le budget.

Vous trouverez des renseignements sur les dépenses votées et législatives de l'ACIA dans le Budget principal des dépenses de 2011-2012 : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20112012/me-bpd/info/info-fra.asp>

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Cette section décrit en détail les activités prévues par l'ACIA pour atteindre son résultat stratégique. Ce résultat dépend d'un bon nombre de facteurs, notamment les priorités du gouvernement et de l'Agence, le profil de risque de l'Agence, de même que l'application des leçons apprises. La section traite également des principales activités de programme qui ont cours à l'Agence et des secteurs d'intervention privilégiés durant la période visée par ce rapport.

2.1 Résultat stratégique 1 : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

L'ACIA vise avant tout à atténuer les risques liés à la salubrité des aliments. La santé et la sécurité des Canadiens sont la pierre angulaire de la conception et de l'élaboration des programmes de l'Agence. L'ACIA, en collaboration avec l'industrie, les consommateurs ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, poursuit ses efforts afin de protéger les

Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés à des aliments insalubres et aux zoonoses.

La prospérité économique des secteurs agricole et forestier du Canada repose sur des ressources animales et végétales saines et durables. Ainsi, l'ACIA améliore continuellement la conception et l'exécution de ses programmes visant les animaux et les végétaux dans le but d'atténuer et de gérer les risques. En vue de protéger l'environnement naturel des maladies animales et végétales, des parasites d'animaux et des phytoravageurs envahissants, l'ACIA travaille de façon intensive à protéger la biodiversité.

L'ACIA permet aux entreprises agricoles et agroalimentaires canadiennes de pénétrer les marchés nationaux et internationaux et d'être compétitives. L'Agence travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre de réglementation qui permettra d'évaluer les risques pour le consommateur, de vérifier l'exactitude des renseignements fournis sur les étiquettes, et de vérifier le respect des exigences canadiennes et internationales concernant l'importation et l'exportation. Pour atteindre ces objectifs, l'ACIA mène des activités de sensibilisation et de consultation auprès des principaux intervenants et partenaires (notamment dans l'industrie), des consommateurs ainsi que des organismes internationaux de commerce et de normalisation.

Résultat stratégique 1 : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles	
Indicateurs de rendement	Objectifs
Nombre de pays qui adoptent des normes restrictives justifiables appliquées à l'exportation de produits canadiens (aliments, animaux, végétaux, ainsi que leurs produits)	Aucun pays
Le Canada est sur la liste des pays exempts des maladies animales à déclaration obligatoire de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)	Que le Canada fasse partie de la liste tous les ans
Pourcentage de la population qui accorde sa confiance au système d'approvisionnement agroalimentaire canadien	Tendance historique (à la hausse)

Voici les principaux risques stratégiques relevés dans le profil de risque de l'Agence :

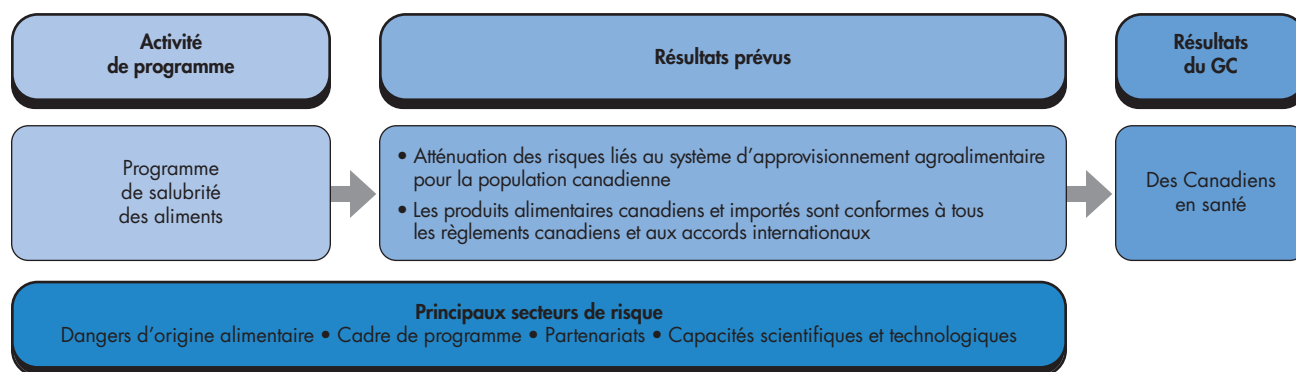
- Dangers d'origine alimentaire
- Cas et flambées de maladies animales telles les zoonoses
- Phytoravageurs et maladies végétales
- Ressources humaines
- Capacités scientifiques et technologiques
- Information et processus décisionnel
- Partenariats
- Coordination interne
- Cadre de programme

Pour atténuer les risques et ainsi atteindre ce résultat stratégique, l'Agence adoptera quatre grandes stratégies en 2011-2012 :

- Mettre l'accent sur les programmes
- Renforcer l'orientation stratégique, la mesure du rendement et la transparence
- Mettre l'accent sur les ressources humaines
- Mettre l'accent sur la gestion

2.1.1 Sommaire des activités de programme

2.1.1.1 Programme de salubrité des aliments



Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers qui menacent le système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Ces objectifs sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, aux activités de sensibilisation, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. L'ACIA collabore étroitement avec les administrations fédérales, provinciales et territoriales et d'autres partenaires fédéraux, de même qu'avec les consommateurs, les producteurs, les agriculteurs et l'industrie. Le programme favorise l'accès du

consommateur aux renseignements relatifs à la salubrité des aliments et à la nutrition. Il intègre des procédures d'inspection et d'échantillonnage rigoureuses qui découragent les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence peut mieux gérer les risques liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les maladies infectieuses d'origine alimentaire. Elle traite les cas de non-conformité par des mesures réglementaires, notamment grâce aux enquêtes et aux activités d'application de la réglementation. Le programme met l'accent sur la santé publique et inspire confiance à l'égard du système alimentaire canadien.

Les activités prévues dans le cadre du Programme de salubrité des aliments contribuent à *mettre l'accent sur les programmes et à renforcer l'orientation stratégique*.

En outre, elles permettent d'atténuer les risques stratégiques suivants :

- Dangers d'origine alimentaire
- Cadre de programme
- Partenariats
- Capacités scientifiques et technologiques

Faits saillants de la planification

En 2011-2012, l'ACIA continuera de donner suite aux recommandations découlant du *Rapport de l'Enquêteur indépendante sur l'écllosion de listériose de 2008*, de même qu'aux recommandations formulées dans le rapport d'octobre 2010 sur les progrès accomplis en matière de salubrité des aliments. Plus particulièrement, l'Agence :

- continuera d'ajuster la fréquence d'échantillonnage des viandes prêtes à servir et des surfaces de contact selon le profil de risque de l'établissement, notamment le niveau de risque associé au type de produit et les contrôles de production;
- continuera de renforcer sa capacité d'analyse des tendances, notamment en recueillant et en examinant les résultats d'analyse pour mieux déterminer les tendances et les questions préoccupantes dans les établissements présentant un risque élevé;
- continuera de collaborer avec ses partenaires et l'industrie à améliorer l'accès du public aux renseignements relatifs à la salubrité des aliments, de façon à éclairer davantage la prise de décisions;
- continuera d'évaluer la faisabilité de mettre en œuvre le Système de vérification de la conformité dans le cadre de programmes d'inspection de produits autres que les viandes et les aliments du bétail, en vue d'accroître la conformité des parties réglementées et de mieux veiller à la salubrité des aliments;
- poursuivra la mise en œuvre de son cadre de consultation élaboré en 2010 dans le but d'accroître la transparence et d'éclairer le processus décisionnel;

- centrera ses efforts sur l'amélioration de son système d'inspection fondé sur les risques en révisant la conception et l'exécution des programmes, en embauchant d'autres inspecteurs et en renforçant le système de formation actuel;
- continuera d'élaborer des outils qui permettront de mieux cerner les risques pour l'approvisionnement alimentaire, d'améliorer les mesures de contrôles visant les aliments canadiens et importés, et d'identifier les importateurs et les fabricants;
- veillera à ce que le programme de recherche scientifique s'inscrive dans les nouvelles orientations, notamment grâce à des méthodes d'analyse améliorées et à des méthodes de détection et de contrôle rapides d'agents pathogènes d'origine alimentaire comme *Listeria*.

En 2011-2012, l'ACIA poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments. À cette fin, elle renforcera la collaboration et l'échange de renseignements entre les partenaires gouvernementaux, l'industrie et la population canadienne, tout en concentrant ses efforts sur l'amélioration de la surveillance des importations d'aliments, notamment grâce à un cadre de réglementation de la délivrance de permis aux importateurs. Le plan servira également à confirmer l'efficacité des mesures préventives adoptées par l'industrie et la rapidité d'intervention en cas de problèmes. L'Agence et ses partenaires pourront ainsi mieux cerner les risques liés à la salubrité des aliments, intensifier les inspections et permettre au gouvernement d'aviser rapidement les Canadiens des rappels d'aliments et des dangers alimentaires. En outre, les systèmes volontaires de salubrité des aliments en aval de la ferme seront reconnus.

L'Agence travaillera avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à mettre en œuvre un cadre de traçabilité modernisé qui permettra de suivre les déplacements des animaux durant leur cycle de vie.

En outre, l'ACIA fera progresser la mise en œuvre de la Politique sur la présence de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à manger de Santé Canada. À cette fin, elle compte mettre à jour la conception de ses programmes, évaluer la nécessité d'approfondir

l'inspection ou le contrôle des aliments prêts à manger autres que les viandes, et se doter de la capacité d'effectuer les analyses qui s'imposent. Santé Canada a publié une version révisée et améliorée de sa politique en 2010.

L'ACIA continuera de s'appuyer sur les mécanismes de consultation et de dialogue établis en vertu de son cadre de consultation pour favoriser l'ouverture et la transparence des communications au sein de l'Agence et avec les principaux partenaires, les intervenants et le grand public. La Table ronde des groupes de consommateurs est un outil supplémentaire dont se servira l'ACIA pour améliorer la transparence, les consultations et les communications avec les Canadiens, tel que le recommande le rapport de 2008 de l'enquêteuse indépendante Sheila Weatherill. Cette table ronde aura lieu à deux reprises en 2011-2012; des conférences téléphoniques ponctuelles seront organisées pour résoudre les questions soulevées avec l'aide des consommateurs. La table ronde permettra aux organismes de défense des consommateurs d'exprimer leurs préoccupations et de discuter des façons d'améliorer le système canadien de salubrité des aliments. L'ACIA poursuivra sa collaboration avec les partenaires fédéraux afin d'informer régulièrement la population canadienne. De plus, elle engagera les représentants de l'industrie dans un dialogue visant à renforcer la capacité du Canada à prévenir les éclosions de maladies d'origine alimentaire, à les détecter et à y répondre.

L'Agence continuera de collaborer avec les provinces et les territoires afin de renforcer les activités de surveillance et, par le fait même, sa capacité à identifier les agents pathogènes d'origine alimentaire qui causent des maladies chez les humains. Les données de surveillance serviront à modifier les programmes visant les aliments, que ce soit par l'ajout de contrôles ou la modification du processus de transformation, afin d'éliminer les problèmes liés à la présence d'agents pathogènes. L'initiative de réduction des agents pathogènes servira à établir un point de référence à l'échelle nationale, en plus d'orienter l'élaboration de mesures de réduction. L'ACIA examinera les activités entreprises par les administrations fédérales et provinciales afin d'explorer les possibilités d'harmoniser les méthodes d'inspection des aliments et de prestation des services, au besoin.

Un projet pilote en matière d'hygiène des viandes permettra de déterminer les défis auxquels font face les entreprises de différentes tailles qui souhaitent se conformer aux exigences techniques fédérales pour les viandes destinées au commerce interprovincial. En étroite collaboration avec les entreprises choisies et les provinces, l'Agence s'emploiera à réaliser des évaluations, à recueillir des échantillons et de l'information ainsi qu'à valider les nouvelles procédures d'inspection.

L'ACIA continuera d'améliorer la prestation de ses programmes en adaptant davantage ses ressources à la charge de travail, selon les risques, et en simplifiant ses processus de gestion des ressources humaines. De plus, elle élaborera une stratégie de recrutement nationale qui permettra aux gestionnaires et aux superviseurs d'inspection de consacrer plus de temps à la supervision du personnel d'inspection. Pour favoriser l'amélioration constante de son cadre de programme, l'ACIA continuera de réviser ses manuels, politiques et procédures. Elle continuera en outre d'évaluer les activités d'accès aux marchés de produits alimentaires afin de simplifier ses procédures et processus. Enfin, elle poursuivra l'examen de l'efficacité de ses méthodes d'exécution des programmes visant les aliments.

En vue de faciliter l'accès aux marchés, l'Agence continuera d'améliorer et d'exécuter ses programmes d'inspection fondés sur les risques. Entre autres mesures, elle élaborera une stratégie visant les activités liées aux produits alimentaires canadiens et importés dans le but de protéger la population et de créer davantage de débouchés pour les produits canadiens.

En 2011-2012, l'ACIA et ses partenaires fédéraux poursuivront leur collaboration afin de moderniser les lois et les règlements sur la salubrité des aliments. L'Agence examinera son cadre de réglementation des aliments dans le but de simplifier et d'harmoniser les règlements lorsque c'est possible. Cette mesure améliorera la conception et l'exécution des programmes, de même que la formation du personnel d'inspection.

Tableau 2-1 : Sommaire de la planification – Programme de salubrité des aliments

Activité de programme : Programme de salubrité des aliments⁴					
Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2011-2012		2012-2013		2013-2014	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
3 177	351,5	2 970	331,9	2 970	330,4
Résultats prévus		Indicateurs de rendement		Objectifs	
Atténuation des risques liés au système d'approvisionnement agroalimentaire pour la population canadienne		Pourcentage d'établissements agréés et inspectés par le gouvernement fédéral et jugés conformes à la réglementation fédérale		98 %	
		Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments de catégorie 1 qui sont émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel		100 %	
		Pourcentage de tous les rappels d'aliments diffusés sur le site Web de l'ACIA, dans un délai de deux jours ouvrables, sans qu'une mise en garde publique soit émise		95 %	
Les produits alimentaires canadiens et importés sont conformes à tous les règlements canadiens et aux accords internationaux		Pourcentage de produits alimentaires importés jugés conformes à la réglementation fédérale		95 %	
		Pourcentage de produits alimentaires importés conformes à la réglementation fédérale		95 %	
Renseignements supplémentaires					
Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments de l'ACIA : http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/concen/concengov/govplanf.shtml					
Progrès accomplis en matière de salubrité des aliments : http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/transp/prog/prog1003f.shtml					
Système de vérification de la conformité (méthodes) : http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/meavia/man/ch18/table18f.shtml					

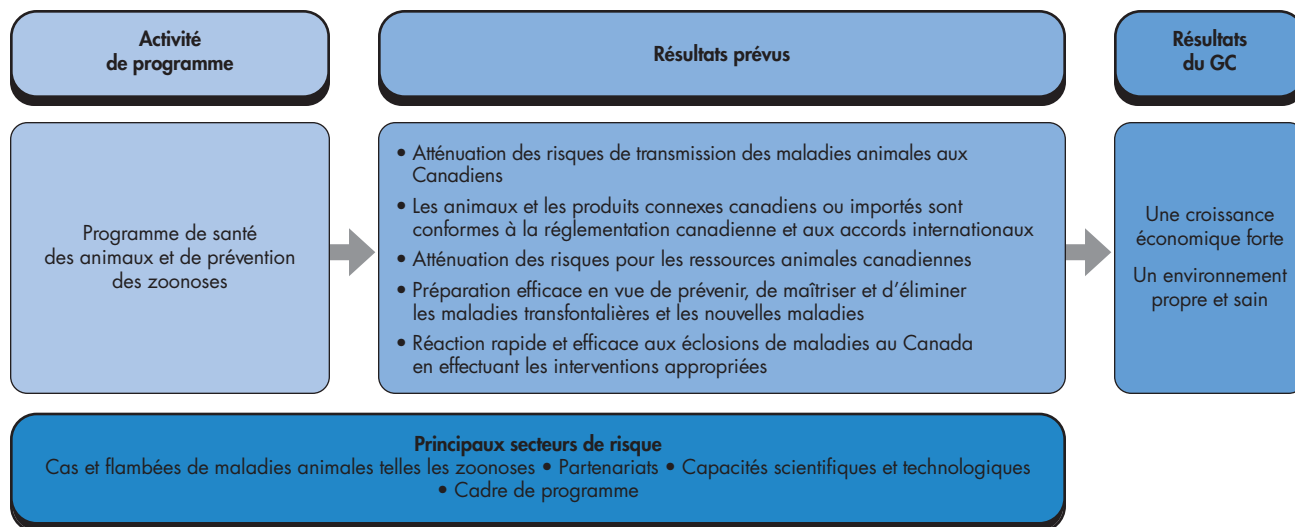
Avantages pour les Canadiens

L'ACIA, en collaboration avec les partenaires et organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, travaille à l'établissement d'un système

alimentaire qui protégera la santé des Canadiens en atténuant et en gérant les risques liés à la salubrité des aliments ainsi que les cas d'écllosion d'agents pathogènes d'origine alimentaire.

⁴ La diminution des dépenses liées au Programme de salubrité des aliments s'explique par la diminution des fonds consacrés à la listériose et par l'augmentation de la fréquence des inspections dans les établissements de transformation des viandes. Ces initiatives à court terme ont été financées pendant deux ans et trois ans, respectivement; les options à long terme seront étudiées.

2.1.1.2 Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses



Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à réduire les risques pour la santé des animaux et pour la salubrité des aliments du bétail et des produits animaux, ces ressources étant essentielles à la salubrité et à l'accessibilité des aliments de même qu'à la santé publique. Ces objectifs sont atteints grâce à la réduction des risques pour les animaux du Canada (les animaux d'élevage comme les animaux terrestres et aquatiques) associés aux maladies réglementées, à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à l'atténuation et à la gestion des risques pour les animaux d'élevage et les produits alimentaires dérivés associés aux aliments du bétail, à la promotion du bien-être des animaux, ainsi qu'à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le programme continuera d'aider l'Agence à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains (zoonoses) en lui permettant de contrôler ces maladies dans les populations animales. En outre, il promeut la santé et le bien-être des ressources animales du Canada et inspire confiance à l'égard de l'état de santé des animaux, de l'innocuité des produits animaux et de leurs sous-produits et des systèmes de production au Canada.

Les activités prévues dans le cadre du Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses contribuent à *mettre l'accent sur les programmes et à renforcer l'orientation stratégique*. En outre, elles permettent d'atténuer les risques stratégiques suivants :

- Cas et flambées de maladies animales telles les zoonoses
- Partenariats
- Capacités scientifiques et technologiques
- Cadre de programme

Faits saillants de la planification

Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses aidera l'ACIA à *mettre l'accent sur les programmes* en lui permettant de poursuivre ses principales mesures de prévention des maladies animales, de préparation, d'intervention et de reprise des activités. Il contribuera également à accroître la capacité d'intervention de l'Agence. Des relations harmonieuses avec les intervenants et les partenaires sont essentielles à l'élaboration et à l'application de ces mesures. L'ACIA et les intervenants échangeront des pratiques exemplaires, de l'information et de l'expertise. Cette coopération contribuera à la vitalité et à la santé de l'industrie des animaux d'élevage, en plus de servir les intérêts des Canadiens.

Une stratégie de programme globale visant la modernisation de la fonction de surveillance sera élaborée pour gérer les attentes et améliorer l'efficacité des méthodes. La surveillance, les essais en laboratoire, les inspections et l'application de la réglementation continueront de protéger la santé et la durabilité du cheptel national, les investissements des producteurs et le système d'approvisionnement alimentaire canadien. De plus, ces activités favorisent l'accès aux marchés pour les exportations d'animaux et de produits animaux, notamment en démontrant que le Canada est exempt de maladies d'origine étrangère.

L'ACIA continuera de faire preuve de leadership sur la scène internationale et de participer à l'élaboration de normes et aux négociations commerciales. En élargissant l'accès aux marchés étrangers pour les animaux et les produits animaux canadiens, l'Agence contribue au dynamisme de l'agroéconomie, qui demeure une priorité en 2011-2012.

Pour pouvoir anticiper les flambées de zoonoses, les prévenir, les détecter, les évaluer, y faire face et assurer la reprise des activités, l'ACIA doit absolument être capable de suivre le déplacement des agents pathogènes courants chez les animaux sauvages et domestiques et chez les humains. L'Agence travaillera avec ses partenaires en santé publique à mettre en œuvre des méthodes de surveillance plus intégrées qui renforceront sa capacité à évaluer les risques pour la santé des animaux et des humains et les écosystèmes. La définition d'activités qui s'inscrivent dans le concept « Un monde, une santé » (dans la mesure du possible) soulignera l'importance de la pensée systémique et le lien entre la santé des animaux et des humains et la salubrité de l'environnement.

Ainsi, en 2011-2012, l'Agence adoptera les recommandations formulées dans le rapport du BVG sur l'état de préparation de l'ACIA en cas d'urgence liée à une maladie animale. Plus particulièrement, elle continuera de travailler avec les partenaires, les intervenants

nationaux et les organismes internationaux à anticiper les menaces d'origine zoonotique, par exemple certaines influenzas animales, à les prévenir et à s'y préparer.

Le Programme national sur la santé des animaux aquatiques (PNSAA) vise à maintenir la productivité des ressources aquatiques du Canada en empêchant l'introduction et la propagation de maladies infectieuses qui menacent les ressources animales et aquatiques du pays⁵. L'ACIA poursuivra la mise en œuvre du PNSAA en mettant l'accent sur les relations avec les intervenants. Pour ce faire, l'Agence participera au développement, à la mise en œuvre et à l'exécution du programme.

En 2006, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont résolu de mettre en place, progressivement, un système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires. À l'été 2009, il a été établi qu'un système de traçabilité obligatoire serait mis en œuvre au Canada en 2011, d'abord pour le bétail et la volaille. L'ACIA contribue de diverses façons au développement du système : elle détermine les options en vue d'un nouveau cadre national en matière de législation et de réglementation, elle améliore le cadre de réglementation existant en vertu du *Règlement sur la santé des animaux*, et elle conçoit un portail national de traçabilité. Elle cherche ainsi à établir une assise législative et réglementaire solide qui lui permettra de mettre en œuvre les trois piliers de la traçabilité : l'identification des animaux ou des produits, l'identification des installations, et le suivi et l'enregistrement des déplacements. De plus, l'Agence souhaite offrir aux utilisateurs autorisés un guichet électronique unique d'information sur la traçabilité provenant de diverses bases de données. Ces utilisateurs seraient plus aptes à réaliser des enquêtes en temps opportun, de manière fiable et efficace. Pour remplir cet engagement, l'ACIA et AAC poursuivent leur collaboration dans le cadre du programme Cultivons l'avenir (2008-2013).

⁵ Vous trouverez d'autres renseignements sur le PNSAA dans le tableau Initiatives horizontales à la section III.

Le programme Cultivons l'avenir appuie l'élaboration d'une stratégie nationale de biosécurité animale et végétale. Exposant une vision et une approche concertées, cette stratégie a pour but de permettre à l'ACIA de suivre l'évolution de la biosécurité à l'échelle nationale et internationale, de façon à réduire les risques résiduels et à répondre aux attentes croissantes de la population. La stratégie donnera lieu à une méthode coordonnée et intégrée en matière de biosécurité dans les secteurs canadiens de l'agriculture, de l'environnement et de la santé publique. La stratégie prévoit l'établissement et la mise à jour de normes nationales proactives de biosécurité à la ferme visant les produits agricoles d'origine animale et végétale, en collaboration avec les provinces et les territoires, les associations de producteurs et d'autres intervenants clés. L'établissement de ces normes dans le cadre du programme est régi par un protocole d'entente avec AAC.

Les mesures de contrôle de l'ESB englobent différentes activités visant à protéger la santé publique et animale. Le personnel d'inspection de l'ACIA continuera de faire appliquer et de vérifier le retrait des matières à risque spécifiées de la chaîne alimentaire humaine et des aliments pour animaux terrestres et aquatiques. Cette mesure vise à assurer l'innocuité des aliments, des aliments du bétail et des engrais ainsi que la santé des animaux. Les mesures de contrôle garantiront que les produits importés au Canada sont conformes aux

normes canadiennes. Les politiques et les conditions d'importation relativement à l'ESB seront révisées afin de suivre l'évolution des normes internationales et de la science. L'Agence poursuivra ses activités de surveillance de l'ESB et la prestation du programme national de remboursement pour être en mesure de contrôler la prévalence et la répartition géographique de l'ESB au Canada, de maintenir la réputation du Canada en tant que pays à risque maîtrisé (reconnu par l'OIE) et d'élargir l'accès aux marchés. L'ACIA, en consultation avec les intervenants, examinera ses programmes de contrôle et d'atténuation des risques pour s'assurer qu'ils sont toujours efficaces. Elle poursuivra ses activités d'intervention pour enquêter sur tous les cas confirmés d'ESB et éliminer les animaux à risque. La certification des exportations garantira que les produits exportés du Canada sont conformes aux exigences des pays étrangers.

La mise en œuvre de contrôles améliorés visant le bien-être des animaux permettra de mieux protéger la santé et le bien-être des animaux transportés, abattus dans des établissements agréés au fédéral ou tués sans cruauté pour lutter contre les maladies. Dans le cadre de la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage, l'Agence prévoit travailler avec les provinces, les territoires, l'industrie et les organismes non gouvernementaux à l'amélioration du système canadien de santé des animaux d'élevage pour relever les nouveaux défis liés à la santé animale.

Tableau 2-2 : Sommaire de la planification – Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

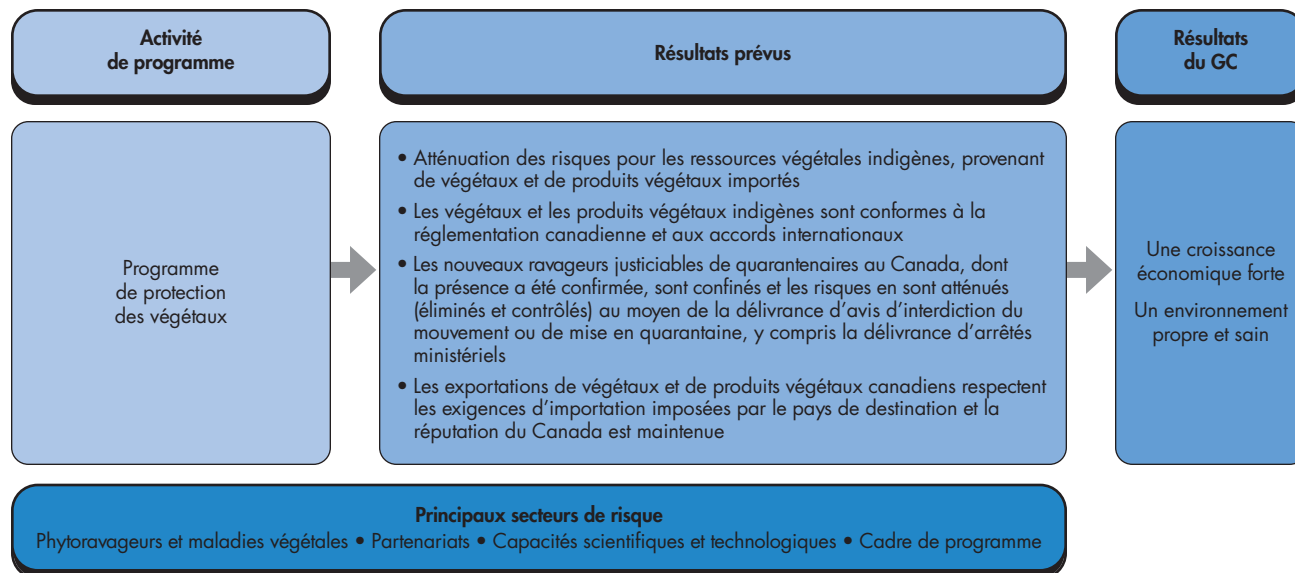
Activité de programme : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses					
Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2011-2012		2012-2013		2013-2014	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
1 524	131,3	1 524	132,5	1 524	132,5
Résultats prévus		Indicateurs de rendement		Objectifs	
Atténuation des risques de transmission des maladies animales aux Canadiens		Pourcentage de maladies animales à déclaration obligatoire introduites au Canada par des voies particulières visées par le règlement		Tendance historique	
		Pourcentage d'interventions liées aux maladies d'origine zoonotique et d'enquêtes épidémiologiques menées à terme en respectant les normes de service		100 %	
Les animaux et les produits connexes canadiens ou importés sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux		Pourcentage d'expéditions d'animaux et de produits connexes agréés respectant les exigences d'importation imposées par le pays de destination		99 %	
		Le Canada est sur la liste des pays exempts de maladies animales à déclaration obligatoire de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)		Que le Canada fasse partie de la liste tous les ans	
Atténuation des risques pour les ressources animales canadiennes		Pourcentage d'interventions liées aux maladies et aux enquêtes épidémiologiques menées à terme en respectant les normes de service		100 %	
Préparation efficace en vue de prévenir, de maîtriser et d'éliminer les maladies transfrontalières et les nouvelles maladies		Examen systématique régulier et, le cas échéant, mise à jour des manuels destinés aux cadres de l'ACIA responsables de la santé animale et des documents d'orientation à l'intention de l'industrie		Une fois tous les deux ans	
		Nombre d'exercices de simulation en vue de la préparation aux urgences effectués par rapport au nombre d'exercices prévus		Un tous les deux ans	

Réaction rapide et efficace aux éclosions de maladies au Canada en effectuant les interventions appropriées	Pourcentage de cas soupçonnés de maladies transfrontalières et de nouvelles maladies préoccupantes pour lesquels une enquête a débuté dans les 24 heures qui ont suivi la déclaration	100 %
	Pourcentage de cas pour lesquels l'ACIA a communiqué avec les principaux intervenants dans les 24 heures qui ont suivi la déclaration de cas confirmés de maladies transfrontalières ou de nouvelles maladies préoccupantes	100 %
Renseignements supplémentaires Programme de surveillance intensifiée de l'ESB : http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/disemala/bseesb/surv/survf.shtml Maladies animales : http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/disemala/disemalaf.shtml Programme de certification sanitaire des animaux aquatiques destinés à l'exportation : http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/aqua/exp/expf.shtml Traçabilité du bétail : http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/trac/tracf.shtml		

Avantages pour les Canadiens

Les secteurs canadiens de l'agriculture et de l'aquaculture retirent un avantage du travail de l'ACIA visant à prévenir et à gérer les risques pour les animaux. En outre, l'amélioration des activités de surveillance, de détection et de gestion des zoonoses favorisera le bien-être des animaux et protégera les ressources animales contre les menaces délibérées.

2.1.1.3 Programme de protection des végétaux



Le Programme de protection des végétaux vise à atténuer les risques pour les ressources végétales du Canada, essentielles à la salubrité et à l'accessibilité des aliments de même qu'à la santé publique et à la durabilité environnementale. Ces objectifs sont atteints grâce à la réglementation des produits agricoles et forestiers, à l'atténuation des risques pour les ressources végétales (les cultures comme les forêts) associés aux maladies et aux ravageurs réglementés, à la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, ainsi qu'à la gestion des urgences et des incidents liés à la santé végétale. En plus de faciliter l'adoption de nouvelles technologies et de protéger les obtentions végétales, le programme est conçu pour protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées. L'atteinte des objectifs inspire confiance à l'égard des systèmes de production des végétaux et des produits végétaux du Canada, tout en améliorant la santé des ressources végétales du pays.

Les activités prévues dans le cadre du Programme de protection des végétaux contribuent à *mettre l'accent sur les programmes et à renforcer l'orientation stratégique*. En outre, elles permettent d'atténuer les risques stratégiques suivants :

- Phytoravageurs et maladies végétales
- Partenariats
- Capacités scientifiques et technologiques
- Cadre de programme

Faits saillants de la planification

Les activités du Programme de protection des végétaux consistent essentiellement à protéger les ressources végétales du Canada dans les secteurs de risque prioritaires qui ont un effet direct sur l'industrie et les Canadiens. Parmi ces activités, citons la délivrance de 4 500 permis d'importation de végétaux et de produits végétaux, de même que la tenue de 60 000 évaluations et inspections de végétaux, de produits végétaux et d'intrants de cultures destinés au marché canadien, à l'importation ou à l'exportation. De plus, l'ACIA délivrera 75 000 certificats phytosanitaires pour des produits canadiens et réalisera 1 100 inspections de navires afin de permettre aux produits canadiens de pénétrer les marchés étrangers. L'Agence mènera également des activités de prévision, d'analyse de l'environnement, d'évaluation des risques, de surveillance, de diagnostic en laboratoire et de recherche et développement pour veiller à ce que le programme soit fondé sur de l'information et des avis scientifiques très fiables. Par exemple, en 2011-2012, l'ACIA élaborera de nouvelles méthodes de détection et d'identification, comme les méthodes moléculaires, pour identifier et différencier les variétés de pommes de terre, de pois, de blé, d'orge, etc. Elle analysera les politiques et les règlements, prendra part aux opérations nationales et internationales (à titre de dirigeant ou de participant) et fera respecter les normes et les règlements sur les

végétaux, les produits végétaux et les produits connexes importés ou produits au pays.

Pour s'assurer que le programme respecte toujours les priorités du gouvernement du Canada, l'ACIA entreprendra notamment la révision des règlements qu'elle administre dans le cadre du programme. Elle vise ainsi à confirmer sa capacité de traiter les questions émergentes, comme la biotechnologie, les priorités liées à l'environnement et la simplification des règlements. En appliquant un modèle de gouvernance efficace, des plans de formation et de relève ainsi que des normes de service, l'Agence se dotera d'un effectif professionnel et compétent qui possède tous les outils nécessaires.

L'ACIA continuera de nouer des partenariats avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux dans le but de trouver une méthode rentable (tant sur le plan technique que financier) de gestion des risques liés aux parasites. Cette méthode intégrera des stratégies telles que l'éradication, le contrôle de la propagation, la lutte aux parasites et l'adaptation.

L'ACIA collabore avec les parties réglementées à élaborer et à mettre en œuvre des cadres d'exécution des programmes. Plus particulièrement, elle continuera de travailler avec l'industrie à améliorer les systèmes de certification des serres ou des produits de bois traités à la chaleur, les programmes d'assurance de la qualité des engrais, et les programmes sur les semences et les pommes de terre qui prévoient la participation de tierces parties aux activités d'analyse et d'échantillonnage.

L'Agence maintient ses relations de coopération avec les principaux ministères et organismes à vocation scientifique, comme AAC, l'Agence de la santé publique du Canada, Santé Canada et le Service canadien des forêts. Elle établit aussi de nouvelles relations. De plus, l'ACIA obtiendra le concours d'autres organisations de recherche telles que les ministères provinciaux, les universités et les établissements privés. L'intégration horizontale des ressources scientifiques du gouvernement permet d'établir des partenariats stratégiques, par exemple dans le cadre de l'Initiative de recherche et développement en génomique.

En 2011-2012, l'ACIA continuera d'adopter les recommandations formulées dans le rapport du BVG de décembre 2008 sur la gestion des risques pour les ressources végétales du Canada. Plus particulièrement, elle révisera son cadre législatif et son cadre de réglementation, elle entreprendra la modernisation du programme d'importation des végétaux, elle poursuivra son travail avec les partenaires internationaux afin d'améliorer les outils d'analyse des risques et de mieux harmoniser les méthodes d'analyse, et elle élaborera un plan de mise en œuvre pour répondre à ses besoins en gestion de l'information.

L'ACIA entreprendra l'élaboration d'une stratégie visant ses activités internationales, afin d'instaurer un cadre de réglementation international fiable et scientifique et de favoriser l'accès aux marchés pour les végétaux, les produits végétaux et les produits connexes du Canada.

L'Agence poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes, notamment en concevant des programmes qui ciblent les espèces exotiques envahissantes et les ravageurs quarantaires, et en menant des analyses, des enquêtes et des essais en laboratoire relativement à ces espèces. L'ACIA s'associera aux partenaires pour préciser les responsabilités, coordonner les interventions relativement aux phytoravageurs les plus envahissants et dévastateurs, et mieux sensibiliser la population aux espèces envahissantes grâce à divers outils de communication et d'information.

Dans le cadre du programme Cultivons l'avenir, l'ACIA, en collaboration avec les principaux intervenants, dirige l'établissement et la mise à jour de normes nationales de biosécurité à la ferme (voir les faits saillants liés au Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses). Deux de ces normes visent les pommes de terre, les céréales et les oléagineux; ainsi, les producteurs disposeront d'outils qui leur permettront de réduire au minimum ou de prévenir et de contrôler l'introduction ou la propagation de ravageurs et de maladies à l'intérieur ou à l'extérieur de la ferme.

Tableau 2-3 : Sommaire de la planification – Programme de protection des végétaux

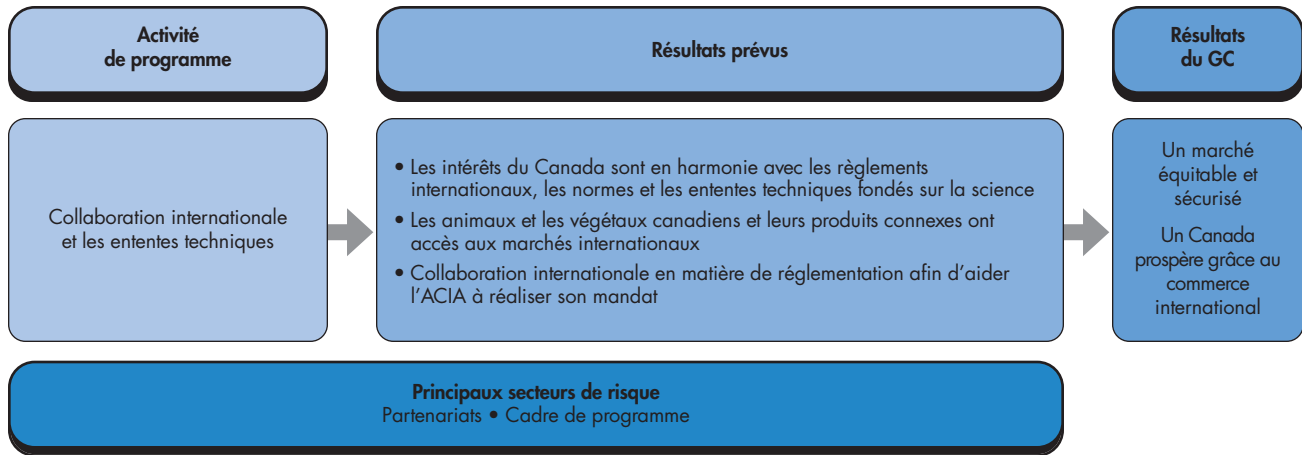
Activité de programme : Programme de protection des végétaux					
Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2011-2012		2012-2013		2013-2014	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
809	84,6	809	85,4	809	85,4
Résultats prévus		Indicateurs de rendement		Objectifs	
Atténuation des risques, pour les ressources végétales indigènes, provenant de végétaux et de produits végétaux importés		Nombre de nouvelles maladies exotiques et de ravageurs à déclaration obligatoire qui ont été introduits au Canada par des voies particulières visées par le règlement et qui se sont établis		Tendance historique	
Les végétaux et les produits végétaux indigènes sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux		Pourcentage de plantes et de produits végétaux indigènes conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux		99 %	
Les nouveaux ravageurs justiciables de quarantaines au Canada, dont la présence a été confirmée, sont confinés et les risques en sont atténués (éliminés et contrôlés) au moyen de la délivrance d'avis d'interdiction du mouvement ou de mise en quarantaine, y compris la délivrance d'arrêtés ministériels		Pourcentage de cas confirmés de la présence de ravageurs justiciables de quarantaine pour lesquels un avis a été émis		100 %	
		Pourcentage d'avis émis en temps opportun		90 %	
Les exportations de végétaux et de produits végétaux canadiens respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination et la réputation du Canada est maintenue		Pourcentage d'envois de végétaux et de produits végétaux certifiés (lots) respectant les exigences d'importation imposées par le pays de destination		99 %	
Renseignements supplémentaires					
Rapport du BVG de décembre 2008 sur la gestion des risques pour les ressources végétales du Canada : http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200812_f_31776.html					
Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes : http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/invent/strat/stratf.shtml					
Programme Cultivons l'avenir : http://www.tbs-sct.gc.ca/hidb-bdih/initiative-fra.aspx?Org=1&Hi=104					

Avantages pour les Canadiens

Les secteurs agricole et forestier du Canada retirent un avantage du travail de l'ACIA visant à prévenir et à gérer les risques associés aux maladies végétales et aux phytoravageurs, de même que des activités liées aux nouveaux produits agricoles et aux nouvelles

technologies pour l'environnement. Ces activités garantissent la fiabilité des intrants de cultures qui contribuent à une production continue, à l'innocuité des végétaux et des produits végétaux, et à l'accès des produits canadiens aux marchés d'exportation.

2.1.1.4 Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques



Les activités de collaboration internationale et d'accès aux marchés menées par l'ACIA visent à établir un cadre de réglementation cohérent, prévisible et scientifique qui régit la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux et qui favorise le commerce au profit de l'économie canadienne. Pour atteindre ces objectifs, l'Agence participe activement aux forums internationaux en vue d'établir des règles, des normes et des lignes directrices internationales fondées sur des principes scientifiques. De plus, elle dirige les comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu des ententes internationales. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système canadien de réglementation axé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers, et en menant des négociations pour résoudre les questions d'ordre scientifique et technique.

Suivant la demande, l'ACIA continuera de négocier des conditions d'exportation qui régiront l'accès aux marchés d'exportation. L'Agence, en collaboration avec l'industrie et les parties intéressées, continuera d'élaborer et de maintenir des programmes de certification des exportations (qui peuvent varier d'un pays et d'un produit à l'autre), d'effectuer des inspections et de délivrer des certificats d'exportation.

Les activités prévues dans ce secteur contribuent à *mettre l'accent sur les programmes et à renforcer*

l'orientation stratégique. En outre, elles permettent d'atténuer les risques stratégiques suivants :

- Partenariats
- Cadre de programme

Faits saillants de la planification

L'Agence continuera de promouvoir le programme d'accès aux marchés du gouvernement en renforçant sa collaboration avec le Secrétariat à l'accès aux marchés, notamment par l'établissement conjoint de priorités, des négociations et des activités de sensibilisation concertées. De concert avec le Secrétariat, fondé en 2009, l'ACIA restera à l'avant-garde des enjeux en matière d'accès aux marchés et des débouchés. Il se tiendra prêt à intervenir rapidement en cas d'urgence, notamment en appuyant les missions de haut niveau et les initiatives d'accès aux marchés. De plus, l'ACIA continuera d'appuyer le mandat du Canada à l'étranger en augmentant son personnel sur les principaux marchés et en fournissant de l'information scientifique aux partenaires commerciaux. Cette information mettra en valeur l'intégrité du système canadien de réglementation de la salubrité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des végétaux, tout en permettant à l'Agence de relever les défis dans certains marchés. Dans les pays visés ou potentiellement visés par une interdiction d'importation, l'ACIA continuera de défendre et de rechercher des solutions scientifiques dans l'intérêt de l'industrie canadienne.

L'ACIA poursuivra son travail par l'entremise d'organisations telles que la Commission du Codex Alimentarius, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'OIE, en vue d'établir et d'appliquer des normes internationales qui tiennent compte des objectifs du Canada concernant la salubrité

des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

En 2011-2012, l'ACIA renforcera et développera les partenariats internationaux afin de gérer les risques avant leur apparition au Canada.

Tableau 2-4 : Sommaire de la planification – Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Activité de programme : Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques					
Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2011-2012		2012-2013		2013-2014	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
363	44,3	362	45,3	362	45,3
Résultats prévus		Indicateurs de rendement		Objectifs	
Les intérêts du Canada sont en harmonie avec les règlements internationaux, les normes et les ententes techniques fondés sur la science		Nombre de positions adoptées par le Canada relativement aux règles et aux normes clés régissant le commerce des aliments, des animaux, des végétaux et de leurs produits qui sont efficacement encouragées		10 chaque année	
Participation concrète à des négociations concernant des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux organismes internationaux de normalisation (ISSB), notamment le comité du Codex, l'OIE, et la CIPV		Nombre d'initiatives prises par l'ACIA afin de promouvoir les intérêts du Canada dans le cadre des réunions d'organismes internationaux de normalisation		10 chaque année	
Les animaux et les végétaux canadiens et leurs produits connexes ont accès aux marchés internationaux		Nombre de mesures prises en vue de résoudre les problèmes signalés par le Secrétariat à l'accès au marché		5 par année	
Arrangements techniques bilatéraux liés aux programmes concernant les aliments, les animaux, et les végétaux		Nombre d'ententes techniques négociées		10 chaque année	
Conseils relatifs à la faisabilité technique et contribution aux plans interministériels destinés à faciliter l'accès au marché		Nombre de plans d'action auxquels l'ACIA a contribué		10 tous les 3 ans	
		Nombre d'enjeux à propos desquels l'ACIA a formulé un avis		10 chaque année	
Collaboration internationale en matière de réglementation afin d'aider l'ACIA à réaliser son mandat		Nombre d'initiatives de coopération qui ont été menées à bien		3 chaque année	

Établissement de relations avec les principaux organismes de réglementation	Nombre de comités et de groupes de travail auxquels a participé l'ACIA	5 chaque année
Renseignements supplémentaires Secrétariat à l'accès aux marchés d'AAC : http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1257798989228&lang=fra		

Avantages pour les Canadiens

Compte tenu de l'importance du commerce pour le Canada, l'ACIA veille à la vitalité du secteur agricole en négociant des conditions d'importation et d'exportation et en démontrant l'intégrité du système canadien de réglementation des aliments, des végétaux et des animaux à la population et aux partenaires commerciaux. Un environnement commercial stable et fondé sur des principes scientifiques contribue au travail des agriculteurs et à la croissance économique du Canada.

2.1.1.5 Services internes

Fiables, durables et abordables, les services internes aident l'Agence à exercer ses responsabilités en vue d'atteindre son résultat stratégique. Les services et les opérations internes veillent à ce que l'ACIA dispose des ressources nécessaires au bon déroulement de ses activités et à ce que les questions relatives aux ressources administratives et humaines et aux immobilisations soient traitées.

Les activités prévues dans le cadre des services internes contribuent à mettre l'accent sur les programmes, à *mettre l'accent sur la gestion et à renforcer l'orientation stratégique, la mesure du rendement et la transparence*. En outre, elles permettent d'atténuer les risques stratégiques suivants :

- Information et processus décisionnel
- Coordination interne
- Ressources humaines

Faits saillants de la planification

En 2011-2012, l'Agence prévoit mener les activités ci-dessous pour respecter ses priorités en matière de gestion, présentées au tableau 1-9.

Afin d'améliorer la gouvernance et l'orientation stratégique et de mettre à profit le travail réalisé en 2010-2011, l'ACIA compte renforcer le processus intégré de planification et de production de rapports dans le cadre de son initiative de gestion horizontale. Cette initiative vise essentiellement à développer les secteurs d'activité des aliments, de la santé des animaux, de la protection des végétaux et de la gestion horizontale pour améliorer la coordination horizontale de la planification, de l'établissement des priorités, de l'attribution du budget et de la production de rapports sur le rendement. En fin de compte, elle contribuera à améliorer le processus décisionnel et l'exécution des programmes.

La Structure de gestion, des ressources et des résultats de l'ACIA, qui comporte un nouveau résultat stratégique, une nouvelle AAP et un nouveau cadre de mesure du rendement, fait partie intégrante de l'initiative de gestion horizontale. En 2011-2012, l'Agence mettra en œuvre l'AAP et le Cadre de mesure du rendement révisés en s'aidant d'une nouvelle structure de codage financier et d'une solution de production de rapports sur la gestion du rendement (SPRGR) perfectionnée. La SPRGR est un projet réalisé par étapes : les programmes et les indicateurs de rendement clés seront mis en œuvre progressivement jusqu'à la fin de 2012-2013. Une fois mise en œuvre intégralement, la SPRGR sera une solution nationale intégrée qui fournira, à tous les niveaux de gestion et en temps opportun, de l'information sur le rendement accessible, fiable et bien étayée.

L'ACIA travaillera à mettre au point un autre élément du processus de gestion horizontale : un plan stratégique qui expose sa vision à long terme. Ce plan servira de cadre global pour mieux harmoniser les objectifs stratégiques, opérationnels, financiers et non financiers,

de même que les ressources humaines. Ainsi, l'Agence sera plus à même d'atteindre ses objectifs et d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens.

L'élaboration d'un plan de GI-TI constitue une autre grande priorité pour 2011-2012. Misant sur les capacités actuelles, ce plan vise à répondre aux nouveaux besoins pour assurer la durabilité de l'environnement de GI-TI. Il met l'accent sur la création des bons systèmes de façon à ce que l'information puisse éclairer la prise de décisions. Pour les besoins du plan, l'ACIA analysera ses systèmes et son infrastructure de GI-TI et réalisera une évaluation détaillée de ses capacités. Les résultats aideront l'Agence à résoudre les questions importantes liées à l'infrastructure.

Comme nous l'avons mentionné à la section 2.1.1.1 (Programme de salubrité des aliments), l'ACIA continuera de s'appuyer sur les mécanismes de consultation et de dialogue établis en vertu de son cadre de consultation pour favoriser l'ouverture et la transparence des communications au sein de l'Agence et avec les principaux partenaires, les intervenants et le grand public.

De plus, l'ACIA modernisera son site Web à l'aide d'un système de gestion du contenu Web et d'une stratégie Web visant à améliorer l'accessibilité, les communications électroniques et l'accès du public à l'information.

Dans un effort soutenu pour mettre l'accent sur les ressources humaines, l'ACIA continuera de respecter ses priorités à ce chapitre en vue d'accroître la contribution, la productivité et la satisfaction de ses employés, dans le cadre de son plan de renouvellement de l'effectif pour 2008-2013. L'Agence mettra l'accent sur l'engagement, la formation et le perfectionnement professionnel pour améliorer le rendement organisationnel et conserver un effectif dynamique. Pour ce qui est de l'engagement, elle appuiera ses réseaux de gestionnaires, de cadres supérieurs et de jeunes, elle permettra à ses employés de formuler des questions et des commentaires, et elle créera un milieu propice à la collaboration entre le syndicat et la direction. Quant à la formation et au perfectionnement professionnel, l'Agence cherchera avant tout à offrir de façon régulière des séances de formation technique, de formation en langues officielles et de développement du leadership. Elle offrira également

du soutien administratif à l'apprentissage du personnel et à la discussion sur le rendement. En mettant ainsi l'accent sur les ressources humaines, l'Agence continuera de développer un effectif qui saura s'adapter au contexte opérationnel complexe, tout en veillant à la santé et au bien-être des Canadiens, à l'environnement et à l'économie en protégeant les aliments, les animaux et les végétaux.

Pour mettre l'accent sur la gestion, l'ACIA prévoit renforcer sa capacité de gestion de projets et ses activités de surveillance en appliquant un cadre de politique et de gouvernance de la gestion de projets. Ce cadre est conçu pour mettre à la disposition de la direction des outils et des pratiques exemplaires qui assureront une gestion de projets et une supervision rigoureuses. En fin de compte, il entraînera une meilleure utilisation des fonds publics et de meilleurs résultats relativement aux projets.

En outre, l'ACIA travaillera à apporter les dernières améliorations décrites dans son plan d'action pluriannuel pour la modernisation du régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Elle orientera ses efforts sur la protection du droit des Canadiens à la vie privée et l'examen des nouveaux processus en place. En s'appuyant sur les pratiques exemplaires et les leçons apprises, l'Agence compte améliorer la surveillance, la coordination, la reddition de comptes et la transparence quant au traitement des demandes de renseignements.

Enfin, selon les exigences de la *Politique sur la sécurité du gouvernement* du Conseil du Trésor, l'Agence mettra en œuvre un plan de sécurité approuvé pour gérer les risques liés à la sécurité et mieux protéger son personnel, ses renseignements, ses infrastructures matérielles et d'autres biens de grande valeur. Ce plan décrit en détail les décisions, les stratégies et les priorités qui visent à réduire les effets et la probabilité des risques liés à la sécurité. Le plan cadre avec les politiques, les priorités et les plans du gouvernement, de façon à fournir une vue intégrée des exigences de l'Agence au chapitre de la sécurité. D'après les risques cernés et évalués, le plan de mise en œuvre pour 2011-2012 prévoit l'élaboration de mesures du rendement qui serviront à rendre compte de l'atteinte des objectifs du plan.

Tableau 2-5 : Sommaire de la planification – Services internes

Activité de programme : Services internes					
Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2011-2012		2012-2013		2013-2014	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
1 041	132,3	1 015	128,9	1 015	128,9
Renseignements supplémentaires					
Plan de renouvellement de l'ACIA : http://www.inspection.gc.ca/francais/hrrh/renpla/renplanf.shtml					
Évaluation de l'ACIA découlant du Cadre de responsabilisation de gestion : http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/assessments-evaluations/2009/ica/ica-fra.asp					

Avantages pour les Canadiens

Grâce à la gestion efficace de ses ressources administratives et humaines et de ses immobilisations, l'ACIA vise à optimiser l'exécution de ses programmes et obligations afin de démontrer aux Canadiens que leur argent est utilisé à bon escient.

Section III : Renseignements supplémentaires

3.1 Faits saillants financiers

États financiers prospectifs

Les principales données financières prospectives présentées dans ce rapport visent à donner un aperçu des opérations financières de l'ACIA. Ces informations financières sont préparées selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour améliorer la reddition de comptes, la transparence et la gestion financière.

Vous trouverez l'état des résultats prospectif sur le site Web de l'ACIA :

<http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaifr/ar/fin/finf.shtml>

État prospectif condensé des opérations

(en millions de dollars)

État prospectif condensé des opérations Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)	Variation en (%)	État prospectif 2011-2012	État prospectif 2010-2011
DÉPENSES			
Total des dépenses	S. O.	816	S. O.
REVENUS			
Total des revenus	S. O.	53	S. O.
Coût de fonctionnement net	S. O.	763	S. O.

3.2 Liste des tableaux supplémentaires

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Écologisation des opérations gouvernementales
- Initiatives horizontales
- Vérifications internes et évaluations à venir (trois prochains exercices)
- Sources de revenus disponibles et de revenus non disponibles
- Sommaire des dépenses en capital par activité de programme
- Frais d'utilisation
- États financiers prospectifs

Les tableaux de renseignements supplémentaires en ligne présentés dans ce rapport se trouvent également sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2011-2012/info/info-fra.asp>